

FONCIA BINTZ

88, avenue Jean-Jaurès - B.P. 14 - 67027 STRASBOURG CEDEX 1
Tél. : 03 90 41 21 70 - bintz@foncia.fr

ASSO A.S.E.R.E
11 RUE DE BOSTON
67000 STRASBOURG

Immeuble :

CENTRE CIAL ESPLANADE TR.2

16 RUE DE LEICESTER/11 RUE DE BOSTON
67000 STRASBOURG

STRASBOURG, le 05 Octobre 2015

Objet : Demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour.
Courrier recommandé AR n° 1A 108 090 9354 7

Monsieur Le Président,

Nous venons vers vous en notre qualité de syndic du Centre Commercial de l'Esplanade Tranche 2 à la demande des copropriétaires suivants : la SCI SUMA, la SCI JEAN BART (1^{er} étage), la SCI JEAN BART (2^{ème} étage), la SCI JEAN BART (3^{ème} étage), la SCI JEAN BART (RDC), la SCI JEAN BART (sous-sol).

Nous vous demandons de bien vouloir mettre le point suivant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'ASERE :

« En application des articles 22 et 33 du cahier des charges et des articles 11 et 28 des statuts, décision d'autoriser :

- Le changement d'affectation des bâtiments désignés sous le terme « centre commercial T2 », anciennement à usage de centre commercial sis 11, rue de Boston et 16, rue Leicester, **selon plan de masse joint**, pour permettre un projet consistant en une opération de démolition du dit bien immobilier et la construction d'un ensemble immobilier à usage principal d'habitation avec possibilité de commerces en rez-de-chaussée.

- Le raccordement du futur ensemble immobilier au réseau de chaleur de l'Esplanade.

Résolutions :

L'assemblée est informée que les sociétés SCI SUMA ESPLANADE, SCI JEAN BART (1^{er} étage), la SCI JEAN BART (2^{ème} étage), la SCI JEAN BART (3^{ème} étage), la SCI JEAN BART (RDC), la SCI JEAN BART (sous-sol) envisagent de faire réaliser concernant le bien immobilier à usage de **centre commercial sis 11, rue de Boston et 16, rue de Leicester**, une opération de démolition dudit

Gestion de copropriété - Gestion locative - Location - Vente

FONCIA BINTZ SAS au capital de 38 988.83 € - 678 501 172 RCS Strasbourg

Siège social : 88, avenue Jean-Jaurès - B.P. 14 - 67027 STRASBOURG CEDEX 1 - Tél. : 03 90 41 21 70

Succursales : FONCIA SCHMITT à SARREBOURG - FONCIA IMMO 2000 à SAVERNE - FONCIA IMMO GESTION à HAGUENAU

Carte professionnelle délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin - Gestion et Transaction n° 681/2008

Garant financier : GALIAN - 89, rue La Boétie - 75008 Paris - N° TVA intracommunautaire : FR 44 678 501 172



//// FONCIA.COM ///

bien immobilier et la construction d'un ensemble immobilier, à usage principal d'habitation avec possibilité de commerces en rez-de-chaussée.

En application du cahier des charges et des statuts, compte tenu du changement d'affectation à intervenir, les sociétés SCI SUMA ESPLANADE, SCI JEAN BART (1^{er} étage), la SCI JEAN BART (2^{ème} étage), la SCI JEAN BART (3^{ème} étage), la SCI JEAN BART (RDC), la SCI JEAN BART (sous-sol) propriétaires actuels sollicitent l'autorisation de modifier l'affectation de cet immeuble et l'autorisation de raccorder le futur ensemble immobilier au réseau de chaleur de l'Esplanade existant.

Cette autorisation est requise tant pour les SCI SUMA ESPLANADE, SCI JEAN BART (1^{er} étage), la SCI JEAN BART (2^{ème} étage), la SCI JEAN BART (3^{ème} étage), la SCI JEAN BART (RDC), la SCI JEAN BART (sous-sol), que pour toute personne physique ou morale venant aux droits de ces sociétés en qualité de cessionnaire et plus généralement d'ayant droit de ladite société.

Après discussions,

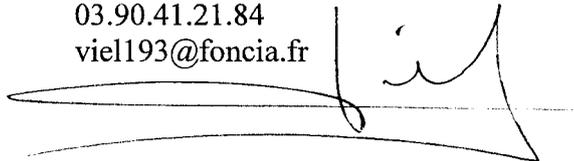
L'assemblée autorise le propriétaire des bâtiments constituant le « centre commercial, Tranche 2 » de l'Esplanade actuellement désigné sous le LOT 1, de la copropriété cadastrée section 38 n°168/2, savoir la SCI SUMA ESPLANADE et les LOT 101 à 113, 201 à 218, 301 à 318, 401 à 402, 2, 14 à 62, 501 à 505 de la copropriété cadastrée section 38 n°168/2, savoir les SCI JEAN BART (1^{er} étage), la SCI JEAN BART (2^{ème} étage), la SCI JEAN BART (3^{ème} étage), la SCI JEAN BART (RDC), la SCI JEAN BART (sous-sol) ou toute personne physique ou morale venant aux droits de ces sociétés en qualité de cessionnaire et plus généralement d'ayant droit des dites sociétés, à modifier l'affectation de ces lots et à raccorder le futur ensemble immobilier au réseau de chaleur de l'Esplanade, sous réserve de la prise en charge par le bénéficiaire de l'autorisation de tous les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire, etc...).

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président de l'ASERE à l'effet de modifier la répartition des voix, conformément à l'article 10 des statuts, lorsque le nouvel ensemble immobilier sera achevé, en fonction de la surface de plancher qui aura été autorisée par le per mis de construire ».

Dans l'attente de votre retour et avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

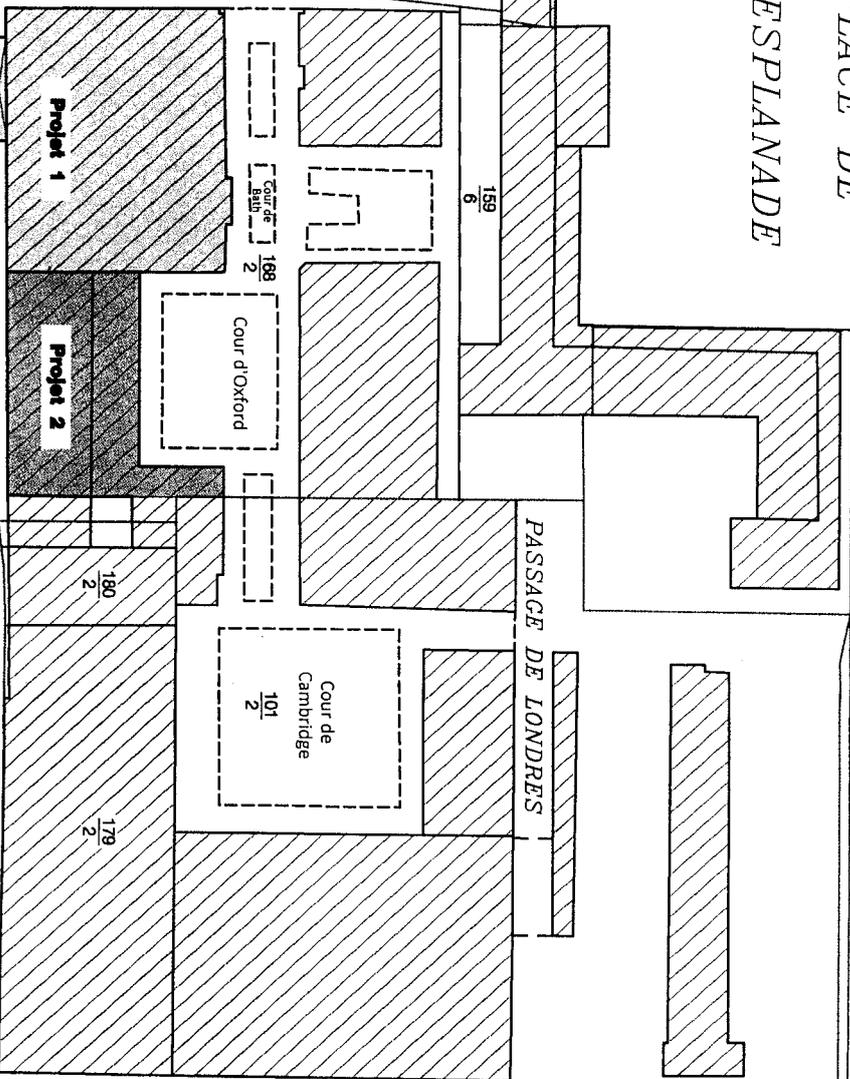
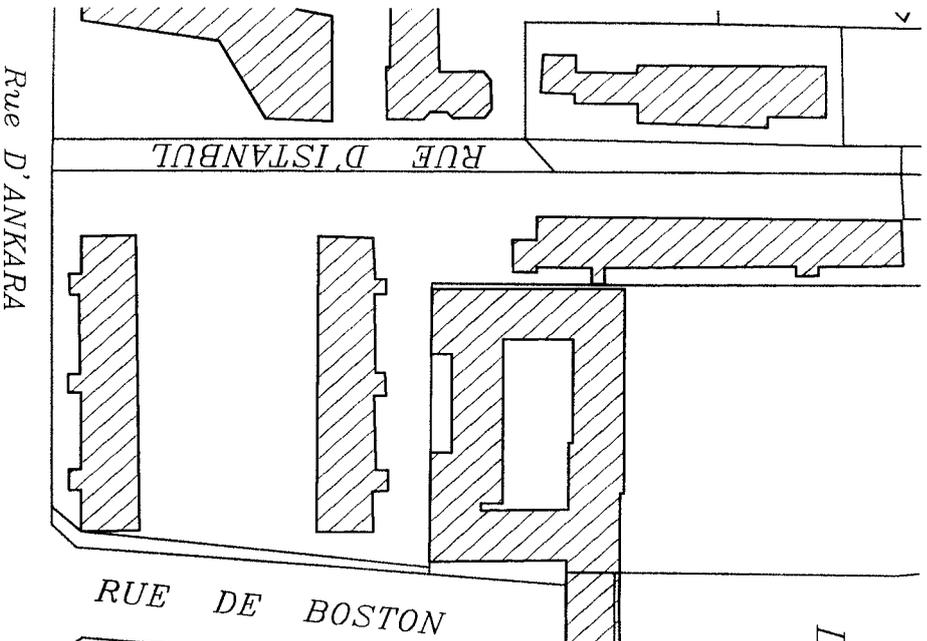
Julien VIEL
Directeur de Copropriété
03.90.41.21.84
viel193@foncia.fr



CHANGEMENT DE DESTINATION

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

PLACE DE
L'ESPLANADE



PARC DE LA CITADELLE

Lycée
Marie Curie

RUE DE LONDRES

